



Compte-rendu de la réunion de conseil 29 août 2023

Rectificatif

Étaient présents : CHRETIEN Sylvie, CLAUDE Jean-Michel, COTTET Pascal, Marie de VLEESHOUWER, FARQUE Alexandre, RICHARD Baptiste, ROELLINGER Christophe, WEISS Eric

Excusés : CHRÉTIEN David, LEBEAU Isabelle, JORY Ludovic

Secrétaire : CHRÉTIEN Sylvie

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 20h50

1. Approbation du Procès-verbal du 13 avril 2023 :

Procès-verbal validé à l'unanimité.

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

2. Délibération concernant les modifications des statuts communautaires de la CCVS

Le maire explique que la Communauté de Commune des Vosges du Sud a procédé à des modifications de leurs statuts communautaire. Après en avoir fait la lecture, le conseil à approuvé à l'unanimité ces changements

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

3. Délibération concernant une demande de ralentisseurs sur la rue de l'Église en sortie côté Mulhouse

Le maire explique que Madame FLESCH résidant au 1 rue de l'Église demande la mise en place d'un ralentisseur proche de chez elle afin de faire diminuer la vitesse de conduite des véhicules passant devant sa propriété dépassant régulièrement la limite des 50km/h autorisés.

Le conseil après en avoir délibéré, n'est pas favorable à la mise en place d'un ralentisseur car cela pourrait engendrer d'autres inconvénients.

Résultat du vote : 0 « pour », 8 « contre » et 0 « abstention ».



4. Délibération pour un nouveau locataire au 18 rue de l'Église suite au départ de Monsieur Elie PELLIER le 10 septembre

Le Maire explique qu'après avoir fait de nombreuses visites pour la relocation du logement au-dessus de la Mairie, son choix s'est porté sur Monsieur ARCUSET Joseph, artiste tatoueur, embauché par une entreprise de tatouage sur Felon, accompagné de sa compagne Madame AUZIAS Olivia, animatrice périscolaire. Ils ont deux personnes se portant garant pour eux.

Après délibération, le conseil approuve la décision du Maire.

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

5. Délibérations concernant les travaux de zinguerie sur les bâtiments communaux

Le Maire présente le devis de la Société LCZ LISTRAT COUVERTURE ZINGUERIE sis 14 rue de Fesches le Chatel 90120 MEZIRÉ concernant la rénovation des zingueries des bâtiments de la commune qui sont en très mauvais état.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve la décision du Maire et autorise la rénovation.

Résultat du vote : 8 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

6. Divers :

RAS